PRÉFET
DU GERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires
Service Énergie, Connaissances et Urbanisme
Secrétariat de la CDPENAF

Unité ADS

Objet : AVIS DE LA CDPENAF
Réf :
P.J. :

Auch, le 02/02/2024

Suite à votre saisine du 10 janvier 2024, le dossier de permis de construire portant sur la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol interdépartementale sur les communes de Villefranche(32) et Molas(31).
Le dossier PC 032 465 22 A1002_PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, sur la commune de VILLEFRANCHE, a été examiné par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du 1er février 2024.

Ces terres, en dépit de leurs faibles potentialités, n'en sont pas moins utilisables et valorisables à des fins agricoles et en l'absence de document cadre identifiant les terres agricoles susceptibles d'accueillir des centrales photovoltaïques au sol à moindre impact, la commission émet à la majorité un avis défavorable au projet

L'avis rendu porte exclusivement sur la partie située dans le Gers pour laquelle la commission est compétente.

Pour le chef de service Énergie,
Connaissance et Urbanisme
Par délégation,

Franck LEBLANC

Affaire suivie par
Mél. : franck.leblanc@gers.gouv.fr
Tél : 05 62 61 46 23
19 Place du Foirail - 32000 AUCH
www.gers.gouv.fr